



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
DIRECTION DES ROUTES
DIRECTION DES AGENCES TECHNIQUES DEPARTEMENTALE
Agence technique départementale
Du Cotentin

BMF RD 650

COMMUNE DE SURTAINVILLE

CREATION D'UN GIRATOIRE
« La Mare du Parc »
SURTAINVILLE

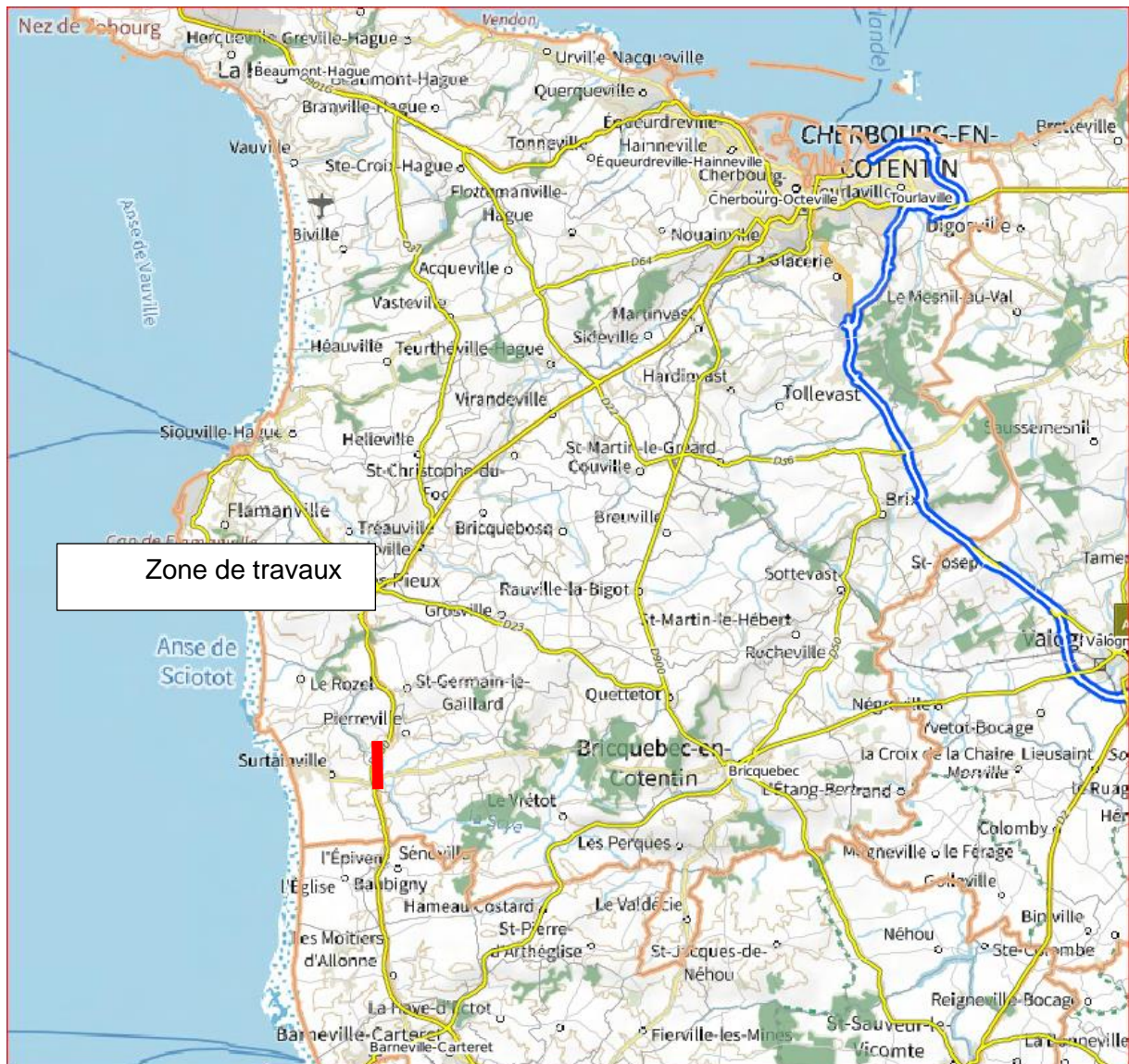
DOSSIER D'EXPLOITATION
Version 2

A- LOCALISATION DU CHANTIER :

Le chantier sera réalisé sur la RD 650 et le carrefour D 904 Eb1 « la mare du parc »

D 650 PR 26 + 514 au PR 26 + 709

D 904Eb1 PR 0 + 0 au PR 0 + 166



B- DATES PREVISIONNELLES :

Du 12/11/2024 au 28/02/2025

Suivant 2 phases

C- ENVIRONNEMENT DU CHANTIER :

Le trafic supporté par l'itinéraire dans les deux sens est de 5000 véhicules/jour (dont 4% de PL)

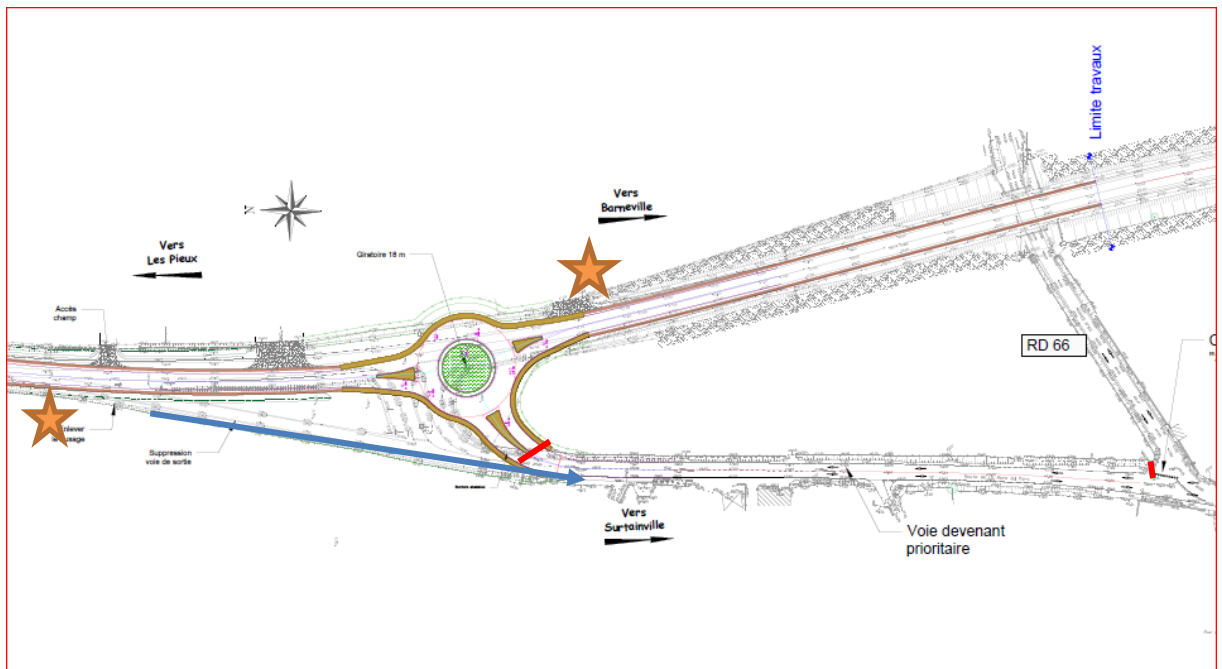
D- PHASAGE DES TRAVAUX :

Le chantier sera exécuté par l'Entreprise **EUROVIA** pour un délai d'exécution de 4 mois.

-1^{ère} phase: ensemble des travaux sous circulation alternée pour les études de gisement, la création du giratoire, la réalisation des assainissements, les accès et l'aire de covoiturage.

-2^{ème} phase : après les congés de fin d'année finition du giratoire, le bordurage, les enrobés et la signalisation

La circulation sera interrompue pour la réalisation des enrobés.



Feux tricolores ou K10



Sens de circulation sur la bretelle en provenance des Pieux

— Route barrée

E- EMPRISE MAXIMALE DU CHANTIER

Route barrée, circulation interdite à tous les véhicules de « la Mare du Parc » commune de Surtainville entre le moulin à vent en venant de Barneville-Carteret jusqu'à la bretelle de décélération de la Mare du Parc.

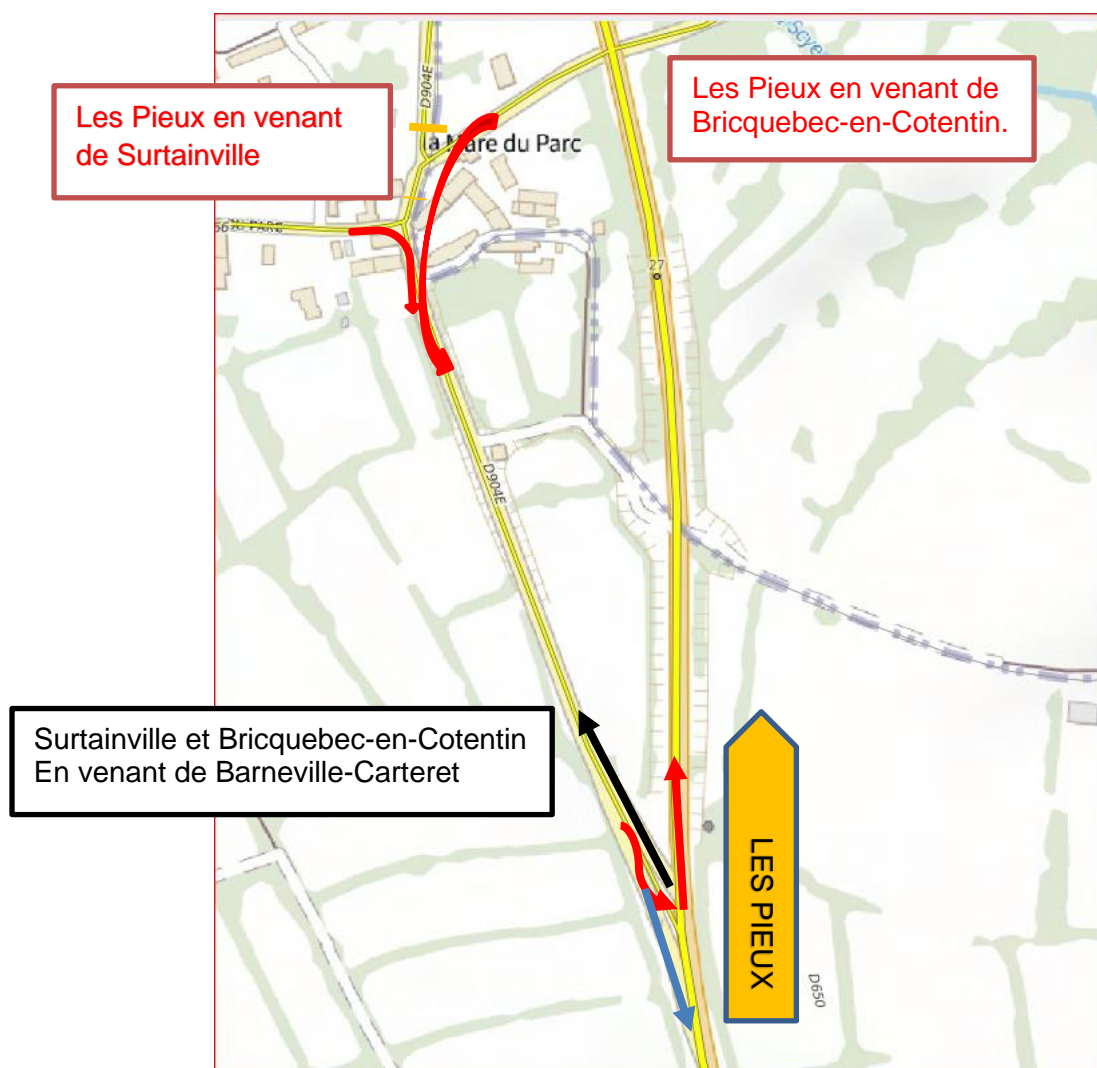
F- MODE D'EXPLOITATION

Les travaux se feront par alternat avec feux tricolores et en route barrée avec déviation.

La circulation aux abords des travaux se fera comme suit :

Phase1 (12 novembre jusqu'au 13 décembre) :

- Pour ceux venant des Pieux allant vers Surtainville ou Bricquebec-en-Cotentin : bretelle habituelle de décélération
- Pour ceux venant de Bricquebec en Cotentin (D 66) et Surtainville (D 66) allant sur les Pieux prendre la D 904e avec un aménagement provisoire avec bande de stop au niveau de l'accès sud (Barn-Cart)
- Un rappel d'itinéraire conseillé dans le bourg de Surtainville pour les Pieux par la D117 de la Carrière-Hauteville.



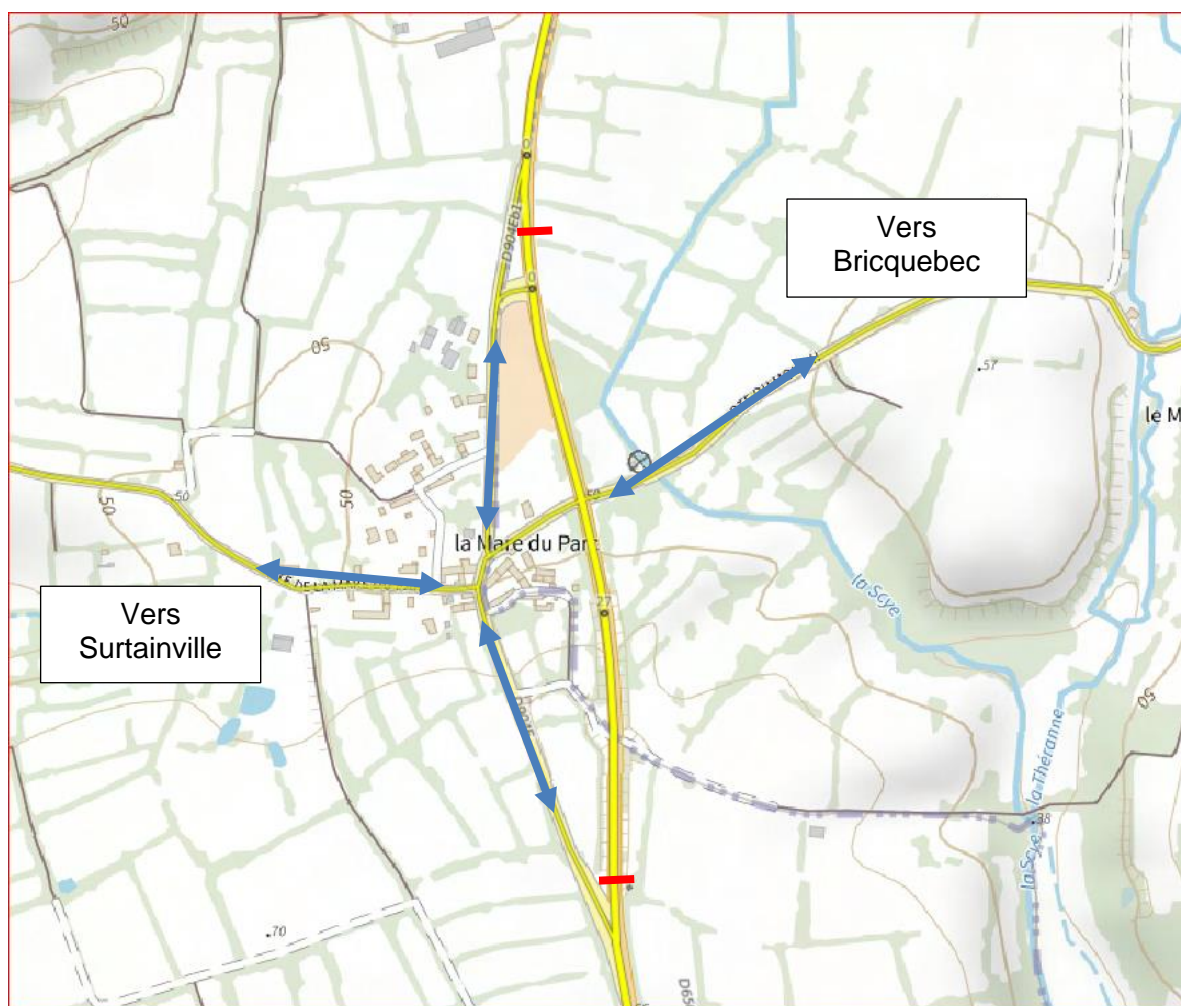
— Fermeture D904 e

Phase « vacances de fin d'année » : 13 décembre au 8 janvier inclus :

- Pour ceux venant des Pieux allant vers Surtainville ou Bricquebec-en-Cotentin : bretelle habituelle de décélération
- Pour ceux venant de Bricquebec en Cotentin (D 66) et Surtainville (D 66) allant sur Les Pieux : prendre la D 904^e côté Nord « sortie avant travaux »

Phase 2 : du 9 janvier jusqu'à la fin des travaux :

Reprise circulation dans un premier temps comme décrite en phase1 avant phase terminale de finitions.



↔ Déviation lors de la fermeture de la D 650 pour la Réalisation des enrobés

— Fermeture de la D 650

Itinéraire de déviation pour tous les véhicules dans le sens Barneville-Carteret / Cherbourg-en-Cotentin depuis la RD 66 vers Bricquebec.

Dans le sens Barneville-Carteret/Les Pieux un rappel pour sortie obligatoire au carrefour de la D 66 vers Bricquebec.

Dans le sens Les Pieux / Barneville-Carteret, l'itinéraire de déviation pour tous les véhicules depuis la RD 23, puis RD 900 vers Bricquebec.

G - DEVIATION + PLANS

Un panneau de signalisation de type KD 42 sera posé sur la RD 650 à Barneville avant le carrefour RD 650/902 pour diriger les usagers vers Cherbourg-en-Cotentin via Bricquebec.

Un panneau de signalisation de type KD 42 sera posé sur la RD 23 avant le giratoire RD 23/650 à Les Pieux pour diriger les usagers vers Barneville-Carteret via Bricquebec.

H - GENE A L'USAGER :

Avec le chantier

Une gêne sera occasionnée vu la déviation mises en place (quelques jours sur la période).

La quasi-totalité du chantier se fera en circulation alternée Feux et K10 suivant avancement

I - SIGNALISATION

La signalisation sera mise en place par :

-l'entreprise **EUROVIA** sur la zone de chantier avec désignation d'un responsable en cas de dysfonctionnement des feux (numéro de téléphone pour valise d'astreinte).

Tous les panneaux et balisages empruntés par l'entreprise à l'ATD Cotentin seront rendus en Bon état (constatation avant le prêt).

-le Centre d'Entretien Routier de Les Pieux (services départementaux) pour la déviation de la RD 650 et itinéraire conseillé.

J - OBSERVATIONS :

Un arrêté départemental sera rédigé par l'ATD du cotentin pour la réalisation des travaux à la demande de l'entreprise titulaire.

L'information au public sera faite par panneaux type KD 42 à partir de la semaine N°45 sur la RD 650.

Le Responsable de l'Agence Technique
Départementale du Cotentin

M. MADELAINE Lionel

Information-concertation

- Maire de LES PIEUX
- Maire de SANT GERMAIN LE GAILLARD
- Maire de PIERREVILLE
- Maire de SURTAINVILLE
- Maire de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
- Maire de GROSVILLE
- EUROVIA M. Christophe ROUTIER
- GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA MANCHE.
- CODIS.
- SAMU : CHERBOURG-VALOGNES
- TRANSPORTS
- Service SGSV
- Service ET
- DDTM (Transport exceptionnel)
- CAC
- Maitres Laitiers du Cotentin